AG Electives des Ligues Régionales Désignation et recueil des Pouvoirs

Tutoriel AG Electives des Ligues Régionales (Désignation et recueil des Pouvoirs)

Désignation des pouvoirs par les Présidents des Associations / Clubs

Spécificité des AG Electives des Ligues Régionales

1. Le Président de l'Association porte le pouvoir de son Association par défaut.

Par défaut et sous réserve du point suivant relatif à la détention d'une licence, le pouvoir de toute Association affiliée sera attribué au Président de chaque Association, lequel pourra néanmoins choisir, en cas d'empêchement, de le confier à l'un quelconque des Membres de son Association.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser le site de désignation des pouvoirs que si le Président souhaite désigner un Porteur de pouvoir à un Membre possédant une licence active au sein de son Association.

2. Seul un Membre de l'Association possédant une licence active à la FFR peut porter un pouvoir.

Afin de participer à l'Assemblée Générale élective à venir, le Représentant de chaque Association affiliée intégrée au Collège électoral devra être titulaire d'une licence active à la FFR. Pour le dire autrement, tout Président dûment habilité qui ne serait pas titulaire d'une licence active auprès de la FFR au titre de la saison 2024/2025, ne pourra pas se voir attribuer de pouvoir par défaut ou se l'attribuer à lui-même.

Il devra alors dans les délais impartis désigner un Membre possédant une licence active via le site de désignation des pouvoirs.

Désignation des Pouvoirs par les Présidents d'Associations / Clubs

<u>Pré-requis</u> : vérifier que la personne à qui l'on veut donner pouvoir est éligible

Le Président peut donner pouvoir à toute personne remplissant les conditions requises suivantes :

- Être majeure à la date du Scrutin
- Posséder une licence active pour la saison 2024-2025 dans sa propre Association / Club

L'application de désignation des Pouvoirs utilise en temps réel les données d'Oval-e pour identifier les Licenciés éligibles aux Pouvoirs et renseigner les données mail et téléphone portable de la Personne désignée. Ces données ne sont pas modifiables dans l'application. Si celles-ci sont incomplètes ou incorrectes, il faut les corriger dans Oval-e.

Comment faire ?

Le site de désignation des Pouvoirs pour les AG électives des Ligues Régionales sera ouvert du

21 octobre 2024 à 9h00 (heure métropolitaine)

au

24 octobre 2024 à 12h00 (heure métropolitaine)

Désignation des Pouvoirs par les Présidents des Associations / Clubs

Le processus de désignation des Pouvoirs

Site de désignation des Pouvoirs : **https://ffr-pouvoirs.vote.voxaly.com**

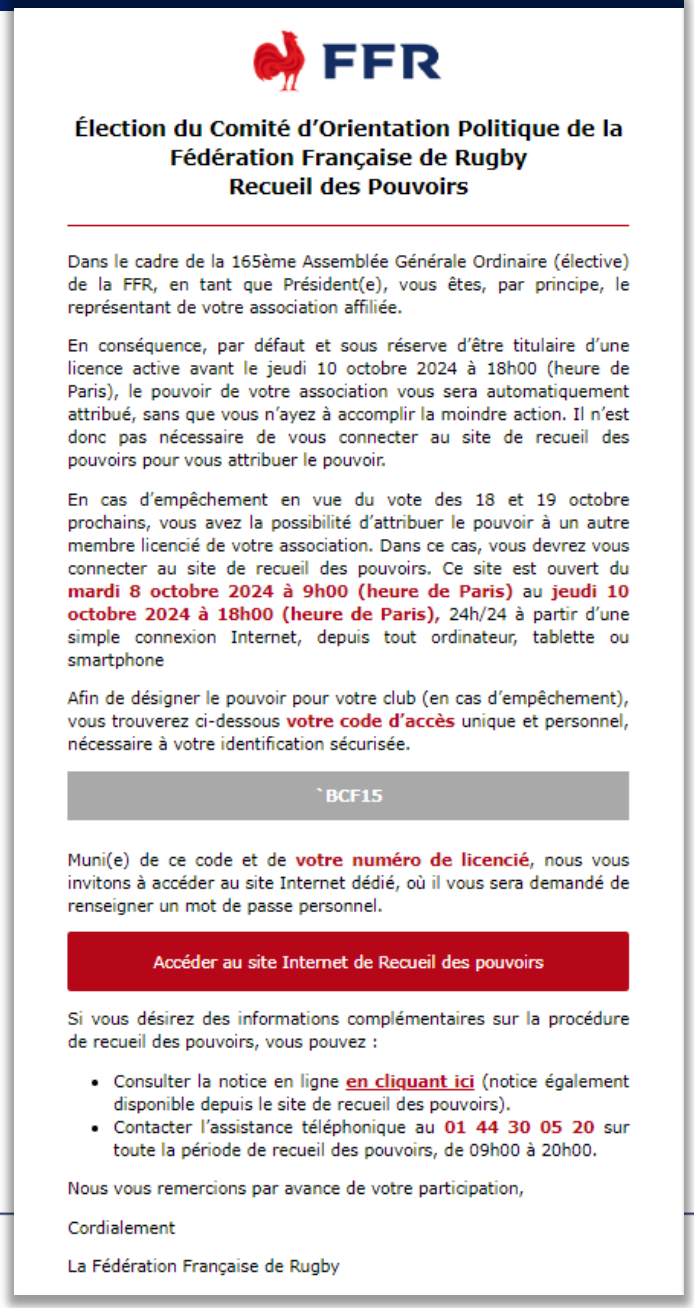


Réception **dès l'ouverture du site** de désignation des Pouvoirs à l'adresse mail du Président d'un mail du type ci-contre reçu de ffr@votes.voxaly.fr :

Un SMS est envoyé simultanément au Président pour confirmer l'ouverture si son numéro de portable est correctement renseigné dans Oval-e:

> Bonjour,
> Si vous êtes indisponible pour voter le 31 octobre et le 02 novembre prochains, RDV sur : pouvoirs-ffr.vote.voxaly.com
> Votre code d'accès : XXXXXXXXXXXX
> FFR

En cas de non-réception du mail, il faut aller vérifier dans ses courriers indésirables (SPAMS).



FFR

Élection du Comité d'Orientation Politique de la Fédération Française de Rugby
Recueil des Pouvoirs

Dans le cadre de la 165ème Assemblée Générale Ordinaire (élective) de la FFR, en tant que Président(e), vous êtes, par principe, le représentant de votre association affiliée.

En conséquence, par défaut et sous réserve d'être titulaire d'une licence active avant le jeudi 10 octobre 2024 à 18h00 (heure de Paris), le pouvoir de votre association vous sera automatiquement attribué, sans que vous n'ayez à accomplir la moindre action. Il n'est donc pas nécessaire de vous connecter au site de recueil des pouvoirs pour vous attribuer le pouvoir.

En cas d'empêchement en vue du vote des 18 et 19 octobre prochains, vous avez la possibilité d'attribuer le pouvoir à un autre membre licencié de votre association. Dans ce cas, vous devrez vous connecter au site de recueil des pouvoirs. Ce site est ouvert du **mardi 8 octobre 2024 à 9h00 (heure de Paris)** au **jeudi 10 octobre 2024 à 18h00 (heure de Paris)**, 24h/24 à partir d'une simple connexion Internet, depuis tout ordinateur, tablette ou smartphone

Afin de désigner le pouvoir pour votre club (en cas d'empêchement), vous trouverez ci-dessous **votre code d'accès** unique et personnel, nécessaire à votre identification sécurisée.

`BCF15

Muni(e) de ce code et de **votre numéro de licencié**, nous vous invitons à accéder au site Internet dédié, où il vous sera demandé de renseigner un mot de passe personnel.

Accéder au site Internet de Recueil des pouvoirs

Si vous désirez des informations complémentaires sur la procédure de recueil des pouvoirs, vous pouvez :

- Consulter la notice en ligne **en cliquant ici** (notice également disponible depuis le site de recueil des pouvoirs).
- Contacter l'assistance téléphonique au **01 44 30 05 20** sur toute la période de recueil des pouvoirs, de 09h00 à 20h00.

Nous vous remercions par avance de votre participation,

Cordialement

La Fédération Française de Rugby

Désignation des pouvoirs par les Présidents d'Associations / Clubs

1ère connexion :authentification avec le code reçu + « captcha »



Saisie du code personnel envoyé par mail

Accès à la page de renvoi des codes

Personnalisation du mot de passe



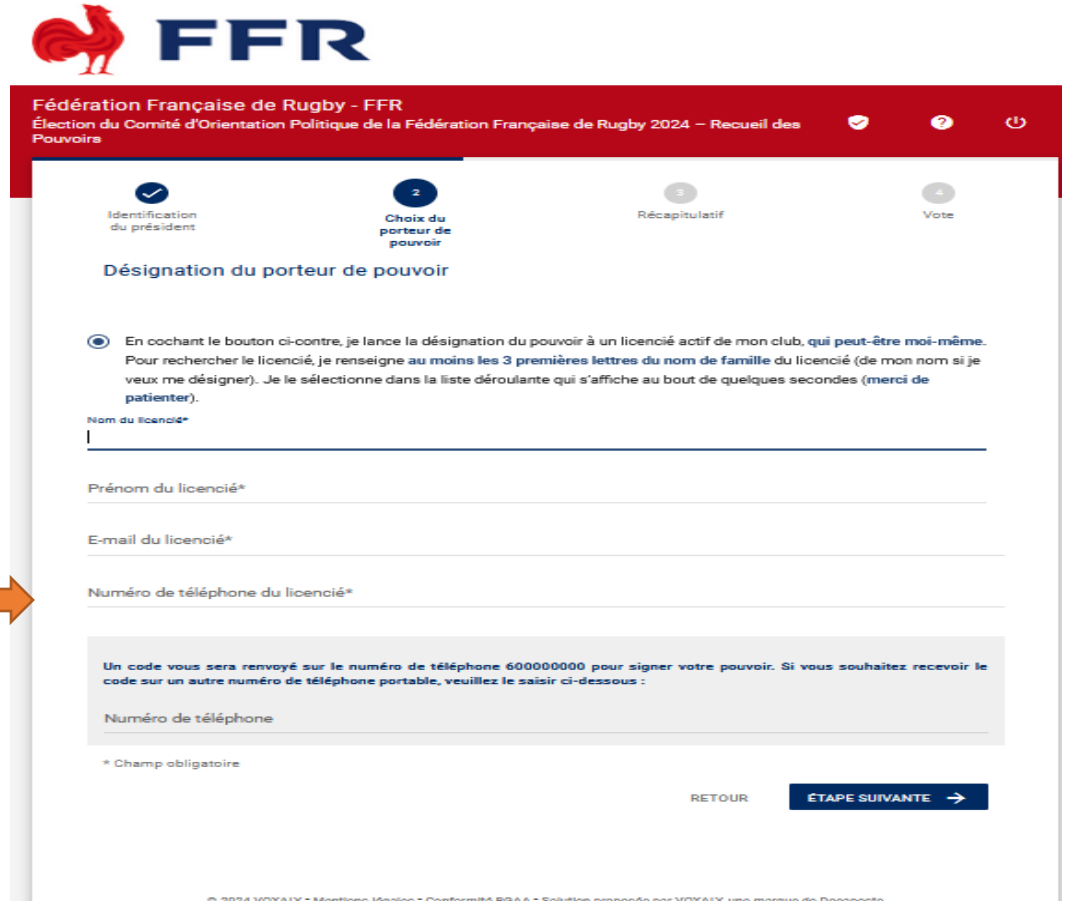
Saisie d'un mot de passe personnel

Désignation des pouvoirs par les Présidents d'Associations / Clubs

Après connexion : désignation du Pouvoir



Engagement sur l'état de Président et information sur le club représenté

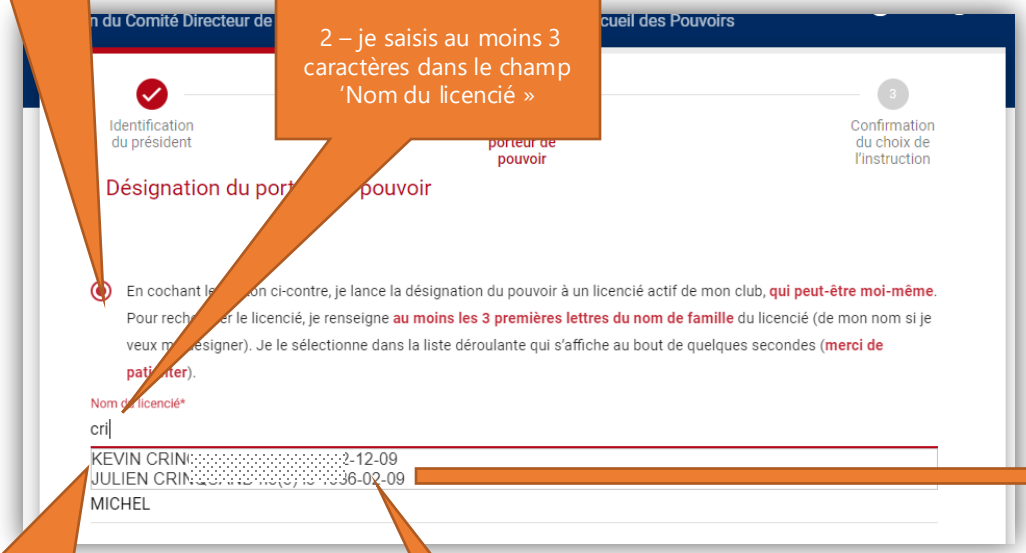


Désignation des pouvoirs par les Présidents d'Associations / Clubs

Recherche et choix du Licencié éligible à porter le pouvoir

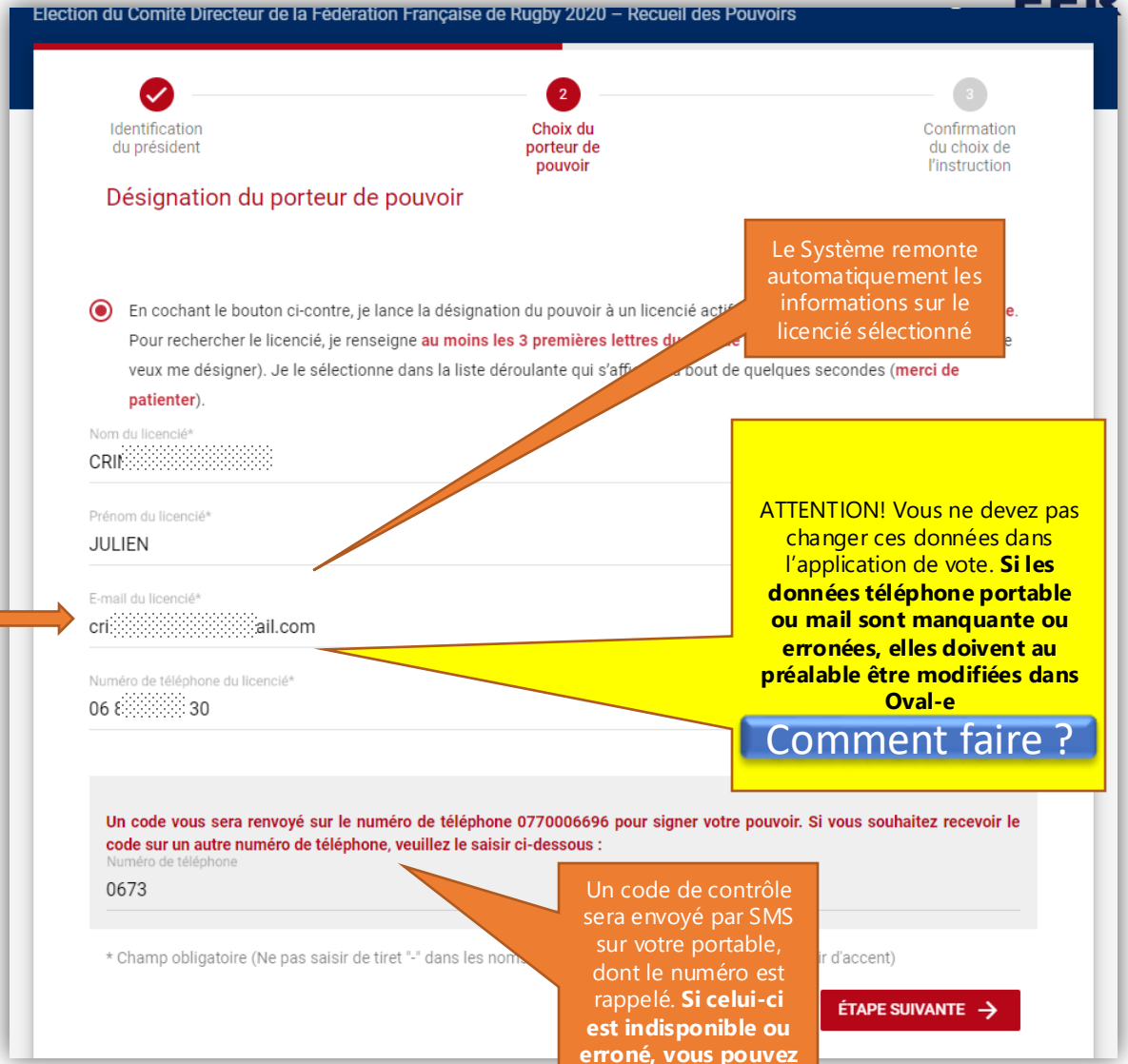
1 – je coche la case permettant l'accès à la recherche des licenciés éligibles

2 – je saisis au moins 3 caractères dans le champ 'Nom du licencié »



3 - La liste déroulante des licenciés éligibles du club s'afffiche au bout de quelques secondes

Je clique sur le nom du licencié que je souhaite désigner



Le Système remonte automatiquement les informations sur le licencié sélectionné

ATTENTION! Vous ne devez pas changer ces données dans l'application de vote. **Si les données téléphone portable ou mail sont manquante ou erronées, elles doivent au préalable être modifiées dans Oval-e**

Comment faire ?

Un code de contrôle sera envoyé par SMS sur votre portable, dont le numéro est rappelé. **Si celui-ci est indisponible ou erroné, vous pouvez saisir un nouveau numéro vers lequel envoyer le code**

Désignation des pouvoirs par les Présidents d'Associations / Clubs

Confirmation du choix

Récapitulatif des éléments du pouvoir désigné



Saisie du code de contrôle envoyé par SMS sur le numéro de portable du Président





Fin de la procédure. Le Président est invité à télécharger l'attestation de déisgnation de Pouvoir **Ce même document est envoyé à l'adresse mail du Président, après un délai de 30 minutes par sécurité.**

Désignation des pouvoirs par les Présidents d'Associations / clubs

Contrôle de l'édition du Pouvoir / modification du Pouvoir accordé

Si le Président se reconnecte à l'application après avoir déjà désigné un Pouvoir, il peut :

- Télécharger le Pouvoir validé à nouveau pour contrôle de la bonne saisie,
- Modifier son choix et désigner un nouveau Porteur de Pouvoir. Dans cette seconde hypothèse, si la nouvelle désignation est menée à son terme, le nouveau Pouvoir ANNULE ET REMPLACE le précédent.

Confirmation de la prise en compte d'une procédure de désignation de Pouvoir précédente



Le Pouvoir déjà désigné peut être téléchargé pour contrôle de la désignation

Le Président, pour des raisons pratiques ou de choix, peut procéder à une nouvelle désignation de Pouvoir tout au long de la période d'ouverture. A noter :

Seul le dernier Pouvoir désigné sera pris en compte (le dernier Pouvoir désigné annule et remplace tout choix précédent)

Un Pouvoir n'est valablement enregistré qu'une fois cet écran de clôture atteint, il est confirmé par l'attestation reçue par mail et/ou téléchargée par le Président.

Désignation des pouvoirs par les Présidents d'Associations / clubs

Support

En cas de problème sur l'application de désignation des Pouvoirs **https://ffr-pouvoirs.vote.voxaly.com**, un support dédié est mis en place au

01 44 30 05 20

Il peut être joint sur toute la période d'ouverture du site les jours ouvrés, de 9h00 à 18h00 (heures de la Métropole)

Si vous avez des questions ou un besoin d'assistance sur Oval-e **https://ovale2.ffr.fr/**, vous pouvez écrire un mail à ovale@ffr.fr ou contacter en jours et heures ouvrés le 01 69 63 67 53

Merci

Tutoriel AG Electives des Ligues Régionales (Désignation & recueil des Pouvoirs)